

### Critères d'entrée de base

- Etre au bénéfice du RI social ou professionnel
- Avoir un projet professionnel clair et réaliste, validé par un stage/emploi sur le marché du travail ordinaire dans le métier cible (1 semaine au minimum remontant à deux ans)
- Avoir un permis de séjour valable
- Etre apte à l'emploi : problématiques sociales et/ou de santé résolues ou en voie de résolution
- Etre disponible et joignable (garde d'enfant assurée, flexibilité)
- Connaissance des codes de bonne conduite dans le domaine professionnel
- Intérêt et connaissance des exigences du secteur socio-sanitaire
- Niveau de français suffisant pour communiquer par oral et écrit (critère qui peut différer selon le projet professionnel)

### Contenu du dossier à transmettre

- Numéro RI, nom de l'AS et CSR
- Une anamnèse du parcours du candidat (freins, ressources, choix du métier, intérêt du socio-sanitaire)
- CV à jour et en version Word
- Certificats de travail, évaluations et attestations de stage,
- Diplômes et attestations de formation
- Permis de séjour
- Extrait du casier judiciaire si pertinent

### Processus

1. Envoi par un conseiller/coach d'une MIS, CSR ou Unité-Commune, du dossier complet du candidat, à l'adresse suivante : [sandra.dupraz-millius@prolog-emploi.ch](mailto:sandra.dupraz-millius@prolog-emploi.ch)
2. **Entretien de rencontre** entre un conseiller en placement et le candidat si les critères d'entrée sont remplis et le dossier est complet
3. **Décision en équipe** de la prise en charge ou de la non-admission du dossier
4. **Feedback au partenaire**, qui transmet ensuite la décision au candidat
5. Si non admis : fermeture du dossier
6. **Si admis : prospection auprès des clients**, mise à jour du dossier de candidature et préparation aux entretiens de recrutement
7. **Entretien de recrutement** entre le candidat et l'entreprise cliente
8. **Engagement en CDD** et information au partenaire qui nous a initialement transmis le dossier
9. **4 rencontres tripartites** minimum durant le CDD sur le lieu de travail
10. **Soutien aux recherches d'emploi** avec le candidat dès le 7<sup>ème</sup> mois jusqu'au mois suivant la fin du CDD
11. **Bilan final du CDD** effectué par le conseiller de ProLog-emploi et transmis à l'assistant social. Information quant à la fin du suivi transmise au partenaire MIS

*\*les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique, ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin*